



À PROPOS DE NOTRE PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

INCLUANT LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le CSSMB a opté pour un *Plan santé et bien-être* qui intègre toutes les obligations prescrites par la LIP à propos du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, en plus d'accorder une grande attention au développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves ainsi que du personnel.

Actions préventives :

- Déploiement d'un nouveau plan de leçon en lien avec l'estime de soi et épanouissement personnel par le comité code de vie.
- Poursuite de la formation des 4R pour les nouveaux et pour les éducateurs, éducatrices du service de garde.
- Poursuite des travaux pour continuer l'implantation de la surveillance active et bienveillante.
- Poursuite de l'offre de jeux et jouets au comptoir de prêt lors des récréations.
- Poursuite des ateliers visant la prévention de la violence à l'école (gang de choix, intimidation, Gris Montréal, Vers le Pacifique, etc.).

www.



Pour des informations et des conseils, voir le [site Internet](#) du CSSMB.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP).

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP).

www.



Pour en savoir plus.

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe afin d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, la direction doit communiquer avec leurs parents afin de les informer des actions prévues (LIP, 96.12). Les parents et l'école doivent collaborer pour trouver les solutions qui conviennent le mieux à l'enfant.



Contactez l'école Marguerite-Bourgeoys : 514-855-4236

intimidation.ecolemb@cssmb.qc.ca

www.



direction.ecolemarguerite-bourgeoys@cssmb.gouv.qc.ca

<https://epmb.ecoleouestmtl.com/code-de-vie/>

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys

Québec